



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE¹

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension d'une plate-forme logistique - Vendeuvre-sur-Barse (10)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Gamba & Rota SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Alain GAMBIA - Président

RCS / SIRET

6 6 2 8 8 0 2 5 1 0 0 0 6 8

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°b)	Installation existante à enregistrement au titre des rubriques 1510, 1530, 1532, 2662 et 2663
39°a)	Travaux de construction d'une plate-forme logistique, la surface au plancher étant d'environ 6 000 m ² (sur un terrain d'assiette de 7 ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension d'une plateforme logistique soumise à enregistrement.

L'espace à usage d'entrepôt sera constitué d'une seule cellule.

Cette cellule présentera les caractéristiques suivantes : dimensions 118,85 x 103,05 m (12 000 m²), hauteur maximale au faitage de 13,36 m.

Les quais seront implantés en façade nord.

Ce projet fera l'objet d'une demande de permis de construire.

4.2 Objectifs du projet

Gamba & Rota SAS est spécialisé dans le transport de marchandises et l'exploitation de plateformes logistiques. Le projet d'extension répond aux besoins de clients dans le respect de leurs standards fonctionnels, techniques et environnementaux.

Le choix du terrain s'inscrit dans une logique de développement d'une plateforme existante, terrain compatible avec les critères environnementaux :

- proximité des infrastructures de transport (réseau routier), ce réseau étant suffisamment dimensionné pour absorber le trafic et adapté pour limiter la gêne liée au bruit,
- activités projetées compatibles avec le règlement de la zone,
- zone constructible,
- environnement industriel dans un paysage composé de grandes plaines cultivées et valonnées, ponctuées de bois, l'ensemble de ces éléments étant favorable à une bonne intégration du projet dans son environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La première phase de travaux consistera en la réalisation des terrassements et fondations.

La seconde phase verra l'identification des structures clos couverts.

Le volume de la cellule prendra place à plus de 20 m des limites de propriété.

Une aire de manœuvre des poids lourds sera créée.

Une voie périphérique pompiers sera réalisée, accompagnée des éléments de défense incendie.

Les éléments de gestion et traitement des eaux de pluies seront constitués de bassins de tamponnement faisant également office de réserves incendie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'établissement abrite un ensemble de prestations offrant une large gamme de services : logistique, transport en lots partiels et lots entiers.

Le fonctionnement de l'entrepôt comprend :

- la réception des marchandises,
 - la mise à quai et le déchargement des marchandises,
 - leur stockage (aucune matière dangereuse ne sera entreposée dans la cellule),
 - la préparation des commandes et leur expédition,
- ainsi que toutes activités spécifiques à la logistique (picking, co-packing...).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet initial a été soumis à une procédure de demande d'enregistrement : rubriques 1510, 2662 et 2663.

Les télédéclarations des rubriques 1511, 1530, 1532 et 2925 ont également été réalisées.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface parcellaire	≈ 7 ha
Surface de l'extension	6 000 m ²
Surface de la cellule (après projet)	12 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZA des Varennes
10 140 Vendeuvre-sur-Barse

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Territoire communal concerné par 2 ZNIEFF, à 750 m du projet : - ZNIEFF de type 1, identifiée 2100 14800 : suite d'étangs depuis l'étang prévôt jusqu'à l'étang de la ville entre la loge-aux-chèvres et la villeneuve-au-chêne ; - ZNIEFF de type 2, identifiée 2100 00 640 : forêt et lacs d'Orient.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun arrêté de protection du biotope répertorié sur la commune
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Territoire communal concerné par le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, identifié FR8000013.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Absence de plan de prévention du bruit
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Aucun monument, ni zone tampon répertorié dans un périmètre de 500 m autour du projet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide répertoriée (sur le parcellaire du projet)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Aucun PPRN ou PPRT répertorié sur le territoire communal
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	source : BASOL BASIAS
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Aucune masse d'eau souterraine n'est considérée en mauvais état quantitatif nécessitant une Zone de Répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun captage, ni périmètre de protection rapproché ne se situe sur l'emprise du terrain.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Trois zones Natura 2000 : FR211 0001, Lacs de la forêt d'Orient (Directive Oiseaux) ; FR211 2010, Barrois et forêt Clairvaux (Directive Oiseaux) ; FR2100305, Forêt d'Orient (Directive habitats). Zones à plus d'1 km du projet
D'un site classé ?	☒	☐	Territoire communal concerné par 2 ZICO : - zone CA02, lacs de la forêt d'Orient ; - zone CA06, Barrois et forêt de Clairvaux.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Réseau d'adduction public
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Valorisation des déblais/remblais à la parcelle
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les espaces présentant un intérêt potentiel (zones boisées, vergers, cours d'eau, friche prairiales calcicoles,...) se trouvent hors de la parcelle. La parcelle est un terrain anthropisé, dépourvu de gîte, de haie, de bosquet... soit peu propice à l'expression de la biodiversité et à l'accueil d'une faune particulière. Activité logistique : potentiel d'émission faible
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	L'absence d'espace naturel protégé, d'habitat, de corridor écologique... dans l'environnement exclut tout enjeu écologique. La "mare" identifiée comme zone à enjeu particulier sur la parcelle fait l'objet d'une convention avec le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient. Sa protection est assurée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Implantation en zone industrielle
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun PPRT sur la commune. Aucune zone d'effet des phénomènes dangereux n'impacte le parcellaire projeté.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Transport PL Réseau routier dimensionné desservant la commune (proximité immédiate de l'autoroute)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Absence de cellule frigorifique Implantation en zone industrielle

	Engendre-t-il des odeurs ? ☐	☒	Les activités et produits stockés ne sont pas source d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ? ☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? ☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ? ☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ? ☒	☐	Emissions diffuses limitées aux émissions des moteurs thermiques des véhicules transitant sur le site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? ☒	☐	Eaux de lavage des sols : rejet dans la station communale Eaux pluviales : rejet au réseau communal après traitement pour les eaux de voirie
	Engendre-t-il des effluents ? ☐	☒	Aucun effluent industriel
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☒	☐	Déchets d'emballages majoritaires (cartons, plastiques, palettes) : déchets valorisés Déchets industriels banals liés aux activités humaines (bureaux, locaux sociaux) valorisés Déchets dangereux limités à l'entretien du séparateur d'hydrocarbures (boues)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun monument ou site classé à moins de 500 m
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

La commune compte de nombreux industriels et des surfaces de stockage dans ce secteur d'implantation.
Les effets cumulés seront donc liés au trafic des poids lourds.
Les axes desservant la zone ont cependant été suffisamment dimensionnés pour absorber ce flux de véhicules.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Extension en zone industrielle : prend en compte l'isolement de toute zone pouvant présenter un intérêt écologique, qu'il s'agisse de zone règlementée ou non / Axes routiers desservant la zone industrielle dimensionnés pour absorber le trafic

La préoccupation environnementale majeure de cette activité concerne le risque incendie lié au stockage de matières combustibles : des mesures techniques (système de détection, sprinklage, rétention incendie), humaines (formations et sensibilisation du personnel à la sécurité) et organisationnelles (procédures, exercices...) sont mises en œuvre à la conception et à l'exploitation de l'entrepôt.

Gestion des eaux pluviales (traitement par un séparateur d'hydrocarbures pour les eaux de voiries)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Projet d'extension d'une plateforme logistique en zone industrielle.

Evaluation environnementale/étude d'incidence environnementale non nécessaires : respect des documents d'urbanisme, implantation sur un espace anthropisé et isolé de toute zone présentant une sensibilité particulière, consommation en eau limitée, déchets produits valorisés, nuisances sonores limitées, aucun effluent industriel produit.

Compatibilité aux plans, schémas et programmes.

Projet présentant des impacts limités et maîtrisés, dans un environnement peu sensible

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Vendeuvre-sur-Barse

le, 24 janvier 2020

Signature

Alain GAMBIA
Président

